

## VILLE DE BOUILLON

### **Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 11.06.2020**

Présents : MM & Mmes Noizet W, Président  
Adam P, Bourgmestre,  
Houthoofdt A, Maqua J, Istace F, Pochet A, Echevins,  
Arnould , Président CPAS,  
Denis G, Albert A, Adam D, Defat A, Dabe F, Maziers P, Brouillon P, De Wachter S,  
Nemery MJ, ~~Dachy F~~, Conseillers Communaux,  
Mathieu J , Directeur général.  
Jadoul C, Directrice financière stagiaire.

#### **La séance publique est ouverte à 20 H.**

#### **Administration**

1. P.V. de la séance du 27.02.20.

Par 13 oui et 3 abstentions (Mmes Maqua J, De Wachter S, Mr Brouillon, absents à la séance précédente), approuve ce P.V. avec correction des points 4 et 13 comme suit :

- Point 4 : enlever : « vu la pandémie...le subside ne sera, dès lors, pas octroyé »
- Point 13 : corriger : CSC pour la fourniture de 4 tondeuses « Robot » pour les terrains de football de Bouillon, Corbion et Poupehan.

2. PST de la Ville de Bouillon : présentation : prise d'acte.

L'assemblée prend acte du PST , avec complément d'informations pour les points 0.0.4.3. et 0.0.11.1.

3. Rapport de rémunération reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature alloués par l'Administration Communale aux Mandataires et aux personnes non élues au cours de l'exercice 2019 – Approbation.

A l'unanimité , approuve ce rapport de rémunération.

#### **CPAS**

4. CPAS : Compte 2019 : approbation.

A l'unanimité, approuve ce compte comme suit :

#### ***service ordinaire :***

Droits constatés	6.106.696,97 €
Non valeurs	---
Droits constatés nets	6.106.696,97 €
Engagements	5.896.028,83 €
Imputations	5.872.831,93 €
Résultat budgétaire	210.668,14 €
Résultat comptable	233.865,04 €

**service extraordinaire :**

Droits constatés	57.479,87 €
Non valeurs	---
Droits constatés nets	57.479,87 €
Engagements	166.168,28 €
Imputations	52.294,14 €
Résultat budgétaire	-108.688,41 €
Résultat comptable	5.185,73 €

Bilan	Actif	Passif
	6.853.037,65 €	6.853.037,65 €

Compte de résultats	Charges	Produits	Résultat
Résultat courant	5.864.087,44 €	5.788.292,18 €	- 75.795,26 €
Résultat d'exploitation	6.138.524,00 €	6.387.895,08 €	249.371,08 €
Résultat exceptionnel	8.744,49 €	44.623,17 €	35.878,68 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>6.147.268,49 €</b>	<b>6.432.518,25 €</b>	<b>285.249,76 €</b>

5. CPAS : Modification du chapitre III du Statut Pécuniaire et plus particulièrement l'article 12 §.2 concernant l'admissibilité des prestations accomplis dans le secteur privé avec relèvement à 10 ans de la durée maximale des services utiles à la fonction prestés dans le privé ou en tant qu'indépendant : approbation

A l'unanimité, approuve cette modification.

**Comptabilité**

6. Subside ordinaire de 500,00€ pour la salle paroissiale St-Lambert à Sensenruth : liquidation.

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

7. Compte 2019 : approbation.

A l'unanimité, approuve ce compte comme suit :

Compte budgétaire	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés	14.021.805,26 €	5.113.104,57 €
Non valeurs	54.279,48 €	---
Droits constatés nets	13.967.525,78 €	5.113.104,57 €
Engagements	12.925.808,01 €	6.666.196,94 €
Imputations	12.028.404,18 €	3.294.940,68 €
Résultat budgétaire	1.041.717,77 €	- 1.553.092,37 €
Résultat comptable	1.939.121,60 €	1.818.163,89 €

Bilan	Actif	Passif
	96.149.949,85 €	96.149.949,85 €

Compte de résultats	Charges	Produits	Résultat
---------------------	---------	----------	----------

Résultat courant	11.117.617,79 €	11.349.223,77 €	231.605,98 €
Résultat d'exploitation	13.789.203,73 €	13.514.134,22 €	-275.069,51 €
Résultat exceptionnel	2.086.132,61 €	1.181.534,22 €	-904.598,39 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>15.875.336,34 €</b>	<b>14.695.668,44 €</b>	<b>-1.179.667,90 €</b>

8. Budget communal 2020 : Mb n°1 : approbation.

Par 11 oui et 5 abstentions (Mmes De Wachter, Nemery, MM Denis, Defat, Brouillon), approuve cette MB 1 comme suit :

Tableau récapitulatif

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes totales exercice proprement dit	<b>11.833.109,75</b>	<b>5.528.216,42</b>
Dépenses totales exercice proprement dit	<b>11.833.109,75</b>	<b>6.688.422,95</b>
Boni / Mali exercice proprement dit		<b>-1.160.206,53</b>
Recettes exercices antérieurs	<b>1.041.717,77</b>	<b>1.585.260,60</b>
Dépenses exercices antérieurs	<b>158.377,45</b>	<b>1.613.968,55</b>
Prélèvements en recettes		<b>1.459.619,42</b>
Prélèvements en dépenses		<b>213.835,78</b>
Recettes globales	<b>12.874.827,52</b>	<b>8.573.096,44</b>
Dépenses globales	<b>11.991.487,20</b>	<b>8.516.227,28</b>
Boni / Mali global	<b>883.340,32</b>	<b>56.869,16</b>

Montants des dotations issus du budget des entités

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	Pas de modification	
Fabriques d'église	Pas de modification	
Zone de police	Pas de modification	
Zone de secours	312.178,48 (BI 2020) + 48.415,32 (MB1/2020)	19.12.2019 11.06.2020
Autres ( <i>préciser</i> )	Pas de modification	

La minorité justifie son abstention au service ordinaire par le fait qu'elle s'était déjà abstenue sur cet exercice lors du vote du budget 2020.

Au service extraordinaire, la minorité déplore le fait que l'on ait diminué de 80.000 € un emprunt en ponctionnant sur le fonds de réserve alors que l'emprunt était amorti sur plusieurs années et que, vu

la crise, l'A.C. va grandement avoir besoin de ce fonds de réserve (qui a, malheureusement, été impacté de 80.000 €).

Mme Jadoul C. quitte la séance.

9. COVID-19 : Adhésion à la Centrale d'Achat de la Province de Luxembourg pour l'achat de masques en tissu en ce qui concerne l'Administration Communale de Bouillon : ratification.  
A l'unanimité, ratifie cette adhésion.

10. COVID-19 : Confirmation de la décision du 10.04.20 de faire fabriquer des masques (par des bénévoles) et de les distribuer aux Citoyens gratuitement en sus de la décision du Collège du 28.04.20 d'adhérer à la Centrale d'Achat de la Province pour l'achat de 600 masques supplémentaires à distribuer, également, gratuitement, aux Citoyens : ratification.  
A l'unanimité, ratifie ces décisions.

11. COVID-19 : Réduction de 25% sur la redevance « Terrasse » 2020 : Ratification.  
A l'unanimité, ratifie cette réduction.

12. COVID-19 : Mise en chômage d'une partie des Membres du Personnel Communal contractuel avec octroi d'une allocation mensuelle forfaitaire aux travailleurs contractuels mis en chômage temporaire pour force majeure : ratification.  
A l'unanimité, ratifie cette mise en chômage ainsi que l'octroi de l'allocation forfaitaire susmentionnée.

13. Dotation 2020 de la Zone de Secours du Luxembourg : augmentation de 48 415,32€ : approbation.  
Par 11 oui et 5 non (Mmes De Wachter, Nemery, MM Denis, Defat, Brouillon), approuve cette augmentation.

#### **F.E.**

14. Compte 2019 visé par la D.F. des F.E. de Bouillon, Poupehan, Rochehaut, Les Hayons, Ucimont et Noirefontaine : approbation.  
A l'unanimité, approuve ces comptes présentant les résultats suivants :

<u>Fabrique d'église</u>	<u>Boni</u>
• Bouillon :	28.764,05 €
• Poupehan :	16,12 €
• Rochehaut :	10.085,60 €
• Les Hayons :	26.026,55 €
• Ucimont :	5.599,57 €
• Noirefontaine :	28.454,83 €

#### **Intercommunales**

15. IMIO : AG Ordinaire du 03.09.20 : approbation des points mis à l'O.J.  
A l'unanimité, approuve les points mis à l'O.J. de cette assemblée générale.

16. IDELUX : AG Ordinaires du 30.06.20 du Groupe Idelux (Idelux Projets Publics, Idelux Environnement, Idelux Développement, Idelux Finances, Idelux Eau) : approbation des points

mis à l'O.J.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'O.J. de ces assemblées générales.

17. ORES : AG Ordinaire du 18.06.20 : approbation des points mis à l'O.J.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'O.J. de cette assemblée générale.

18. VIVALIA : AG Ordinaire du 02.07.20: Approbation des points mis à l'O. J.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'O.J. de cette assemblée générale.

19. Association de Projet « Ardenne Méridionale » : Rapport d'activité et comptes de l'année 2019 avec rapport du Réviseur y lié : Approbation et décharge au Comité de Gestion et au Réviseur

A l'unanimité, approuve ce rapport d'activités et comptes de l'année 2019 .

20. SOFILUX : AG Ordinaire du 07.07.20 : Approbation des points mis à l'O.J.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'O.J. de cette assemblée générale.

### **Aliénations**

21. Vente de gré à gré à Mme Marie-Christine Pochet, une partie de parcelle communale d'une contenance de 1 a 56 ca sise à Corbion, cadastrée 3ème Div., S° B, n° 684/2k : approbation

A l'unanimité, approuve cette vente pour la somme globale de 6 552,00€.

22. Achat de gré à gré à Mme Sandrine Dombret de ses parcelles sises à Noirefontaine, cadastrées 6ème Div., S° D, n° 516 Dpie d'une contenance calculée à 10 a 08 ca et n° 510 H d'une contenance de 50 ca :approbation.

A l'unanimité, approuve cette vente pour la somme totale de 50 000,00€.

### **Tourisme**

23. Dossier « Mapping » : Scénographie Lumineuse de la Ville et du Château Réalisation et mise en action d'un Plan de Promotion/Communication -Approbation du CSC pour la désignation d'une Société de Communication : Estimation : 30 000,00€ TVAC : ratification

A l'unanimité, ratifie ce CSC.

### **Règlements**

24. D.E. : Règlement Communal relatif aux Modalités de Raccordement à la D.E. : Modification : suppression de l'art. 32

Par 11 oui et 5 non (Mmes De Wachter, Nemery, MM Denis, Defat, Brouillon), vote l'abrogation de l'art.32 , remplacé comme suit :

*« Augmentation anormale de la consommation d'eau potable : volume d'eau excédant à la fois 50m<sup>3</sup> et le double du volume d'eau consommé depuis le dernier relevé d'index, communiqué par l'utilisateur ou vu par un agent du distributeur et ayant permis l'établissement d'une facture de régularisation périodique mensuelle, trimestrielle ou annuelle ;*

*Fuite cachée : toute fuite difficilement décelable sur une installation privée de distribution alimentant un logement, à l'exclusion des fuites consécutives à la défectuosité d'appareils ménagers, d'installations sanitaires ou de chauffage et de leur raccordement ;*

*Le distributeur informe régulièrement les clients, par écrit, des conditions d'octroi du tarif préférentiel.*

*Le client bénéficie de l'octroi d'un tarif préférentiel pour sa facture d'eau, selon les modalités prévues au paragraphe 3, pour autant :*

*Que l'augmentation anormale de la consommation d'eau potable résulte d'une fuite cachée, telle que définie ;*

*Que le client communique au distributeur soit une copie de la facture acquittée d'une entreprise de réparation, complétée de photographies avant et après l'exécution des travaux, attestant que la fuite a été réparée et précisant la localisation de cette dernière ainsi que la date de la réparation , soit une déclaration sur l'honneur*

*du propriétaire, complétée de photographies avant et après l'exécution des travaux, attestant que la fuite a été réparée par lui-même et précisant la localisation de cette dernière ainsi que la date de la réparation ;  
Le distributeur peut procéder à toute vérification sur place. En cas d'opposition à la vérification, il peut engager la procédure de recouvrement intégral des montants dus.*

*Que lors de la période de trois ans qui précède l'année de la consommation anormale, il n'y ait pas eu plus d'un index estimé par le distributeur du fait d'un défaut de transmission de la part de l'utilisateur.*

*L'octroi d'un tarif préférentiel, dans le respect des conditions prévues, est calculé selon les modalités ci-après :*

*Le distributeur calcule la surconsommation en effectuant la différence entre la consommation enregistrée au vu du relevé de compteur et la consommation moyenne du client au cours des trois dernières années précédentes.*

*A défaut de trois années d'historique, la consommation moyenne est établie sur la base du volume consommé l'année précédente, ou à défaut d'historique, une estimation de la consommation annuelle sur base des constats réalisés lors des quatre mois qui suivent la réparation de la fuite.*

*Le volume d'eau représentant la consommation moyenne est facturé selon la tarification en vigueur de l'eau destinée à la consommation humaine.*

*Le volume d'eau correspondant à l'augmentation anormale de la consommation d'eau potable est facturé à 50% du CVD avec un maximum de 2.000m<sup>3</sup> et l'exonération sur le CVA est totale ; le Fonds social de l'eau continue à s'appliquer sur l'ensemble de volume d'eau consommé.*

*Le tarif préférentiel accordé devra être considéré comme un geste à caractère unique et exceptionnel. »*

### **Fournitures**

25. CSC pour l'achat de 2 véhicules neufs pour le Service Travaux : approbation

A l'unanimité, approuve ce CSC pour un montant de 70.000 € TVAC.

### **PCS**

26. Plan de Cohésion Sociale : Rapport Financier 2019 : ratification

A l'unanimité, ratifie ce rapport financier.

27. Plan de Cohésion Sociale – Actions 2020-2025 peaufinées : ratification

A l'unanimité, ratifie ce plan de cohésion sociale.

### **Conventions**

28. Convention de partenariat entre la Ville de Bouillon et l'asbl « Les Territoires de la Mémoires » : Reconduction pour les années 2020 à 2024 : approbation.

A l'unanimité, approuve cette reconduction.

### **Motion**

29. Résolution relative à la consultation publique sur le projet de stockage géologique des déchets nucléaires les plus radioactifs.

A l'unanimité, vote cette résolution avec amendement dans les attendus (supprimer « considérant que la Ville de Bouillon a signé la convention des maires », ajouter « notamment » pour les risques des ressources en eau).

### **Travaux**

30. CSC pour les travaux d'aménagement d'une aire de stationnement pour mobilhomes à Bouillon : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC pour un montant de 50.000 € TVAC.

31. CSC pour la désignation d'un Auteur de Projet, Surveillant et Coordinateur pour les travaux de déplacement de la conduite d'eau du Beaubru : estimation des travaux : 150 000,00€ - Information.

A l'unanimité, l'assemblée prend connaissance de cette information.

32. Travaux d'égouttage rue de Laitte et rue des Hautes Voies à Bouillon : Décompte final au montant de 419 188,18€ HTVA et souscription de 3 521 parts de catégorie F de 25,00€ chacune de l'Organisme d'Épuration Agréé, Idelux-Eau, correspondant à la quote-part financière de la Ville de Bouillon dans les travaux susvisés, soit 88 025,00€ : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC.

33. CSC pour les travaux d'entretien extraordinaire de voiries – année 2020 au devis estimatif de 341 339,49€ TVAC : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC.

### **ILOT SUD**

34. IDELUX Projets Publics : Avenant n° 2 au compromis de vente d'un bien immobilier, signé en date du 23.02.18 & relatif au projet Hôtelier de « Ilot Sud » : ratification.

A l'unanimité, ratifie cet avenant n° 2.

### **Intervention de A.POCHET**

Mme Aurélie Pochet informe le Conseil de la constitution d'une Commission Covid au sein du C.C. pour l'octroi de prime ou d'exonération dans le cadre de la crise.

### **Intervention de M.J. NEMERY**

Mme Marie-Julie Nemery rappelle le « trou » dans la voirie des « Blancs Cailloux ». Mr Houthoofdt, Echevin, l'assure que ce trou sera bientôt comblé.

### **Interpellations de A.DEFAT**

Mr André Defat se pose la question de la légalité de la présence du Président du C.C. au sein du Collège pendant la crise COVID 19 mais assure qu'il ne fera aucun recours à ce sujet.

Mr Jean Mathieu, Directeur général, et Mr Adam, Bourgmestre, expliquent que la présence de Mr Noizet était justifiée par le fait que le Collège exerçait les prérogatives du C.C. dans le cadre des pouvoirs spéciaux et qu'il était démocratique que le Président de cette assemblée législative empêchée puisse superviser le débat avec voie consultative.

Mr André Defat demande que lui soit transmis, lors des décisions du Collège, d'attribution d'un marché, systématiquement, le rapport d'analyse des offres.

Mr Jean Mathieu, Directeur général, marque son accord et demande au service Secrétariat de répercuter cette requête auprès des services communaux.

Il est 22 H 40. Le Président lève la séance.

Approuvé en séance du 27 août 2020.

Par le Conseil :

Le Directeur général,  
J. MATHIEU

le Bourgmestre,  
P. ADAM